

RÉSEAU HOMMES QUÉBEC (R.H.Q.)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2024

RÉSEAU HOMMES QUÉBEC (R.H.Q.)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2024

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 12
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A - SUBVENTIONS	13
Annexe B - ACTIVITÉS D'AUTOFINANCEMENT	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
RÉSEAU HOMMES QUÉBEC (R.H.Q.)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme RÉSEAU HOMMES QUÉBEC (R.H.Q.) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

APSV comptables professionnels agréés inc.

APSV comptables professionnels agréés inc.¹

Montréal, le 30 mai 2024

¹ Par Sébastien Vandal, CPA auditeur

RÉSEAU HOMMES QUÉBEC (R.H.Q.)
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	275 554 \$	241 614 \$
Activités d'autofinancement (annexe B)	<u>63 615</u>	<u>58 947</u>
	<u>339 169</u>	<u>300 561</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	259 956	189 103
Services professionnels	49 919	69 632
Transport et communications	47 894	31 025
Fournitures de bureau	7 920	2 493
Locations	3 321	2 084
Assurances	1 173	348
Intérêts et frais bancaires	743	678
Autres dépenses	<u>92</u>	<u>50</u>
	<u>371 018</u>	<u>295 413</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(31 849) \$</u></u>	<u><u>5 148 \$</u></u>

RÉSEAU HOMMES QUÉBEC (R.H.Q.)
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	<u>Affecté (note 6)</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2024 Total</u>	<u>2023 Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	65 000 \$	27 513 \$	92 513 \$	87 365 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(31 849)	(31 849)	5 148
Transfert de l'exercice (note 6)	<u>(15 000)</u>	<u>15 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>50 000</u></u> \$	<u><u>10 664</u></u> \$	<u><u>60 664</u></u> \$	<u><u>92 513</u></u> \$

RÉSEAU HOMMES QUÉBEC (R.H.Q.)**BILAN****31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	55 270 \$	108 301 \$
Débiteurs (note 3)	33 038	4 361
Frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>682</u>
	<u><u>88 308</u></u> \$	<u><u>113 344</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	22 772 \$	16 455 \$
Sommes à remettre à l'État	3 217	2 511
Produits perçus d'avance	<u>1 655</u>	<u>1 865</u>
	<u><u>27 644</u></u>	<u><u>20 831</u></u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ (note 6)	50 000	65 000
NON AFFECTÉ	<u>10 664</u>	<u>27 513</u>
	<u><u>60 664</u></u>	<u><u>92 513</u></u>
	<u><u>88 308</u></u> \$	<u><u>113 344</u></u> \$

APPROUVÉ,

RÉSEAU HOMMES QUÉBEC (R.H.Q.)
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(31 849) \$	5 148 \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(28 677)	(2 304)
Frais payés d'avance	682	3 810
Créditeurs	6 317	5 251
Sommes à remettre à l'État	706	401
Produits perçus d'avance	<u>(210)</u>	<u>(4 250)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(53 031)	8 056
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>108 301</u>	<u>100 245</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>55 270</u></u> \$	<u><u>108 301</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

RÉSEAU HOMMES QUÉBEC (R.H.Q.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Réseau Hommes Québec est un organisme à but non lucratif, constitué le 19 août 1993, selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Sa mission est d'entretenir un réseau de groupes cogérés d'écoute, de parole et d'entraide ainsi que des occasions d'échanges et de réflexion afin de permettre aux hommes d'accroître l'estime et le rayonnement de leur personne.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Cotisations

Les cotisations sont constatées à titre de produits linéairement sur leur période de validité.

Inscriptions aux activités et commandites

Les revenus d'activités et de commandites sont constatés à titre de produits lorsque les activités sous-jacentes ont lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à titre de charges à l'état des résultats.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

RÉSEAU HOMMES QUÉBEC (R.H.Q.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3. DÉBITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Subvention à recevoir	25 000 \$	- \$
Taxes à la consommation à recevoir	<u>8 038</u>	<u>4 361</u>
	<u><u>33 038</u></u> \$	<u><u>4 361</u></u> \$

4. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose de limites sur cartes de crédit totalisant 15 500 \$, portant intérêt au taux de 12,7 %.

5. CRÉDITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Salaires et vacances à payer	15 540 \$	13 832 \$
Fournisseurs et frais courus	<u>7 232</u>	<u>2 623</u>
	<u><u>22 772</u></u> \$	<u><u>16 455</u></u> \$

RÉSEAU HOMMES QUÉBEC (R.H.Q.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

6. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Voici le détail des affectations, transferts et utilisations effectués par le conseil d'administration. L'organisme ne peut utiliser ces sommes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	Solde 31 mars 2023	Affectation (transfert)	Utilisation	Solde 31 mars 2024
Fonds de réserve salariale	50 000 \$	- \$	- \$	50 000 \$
Représentation en région	10 000	(10 000)	-	-
Pièce de théâtre	<u>5 000</u>	<u>(5 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>65 000 \$</u>	<u>(15 000) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>50 000 \$</u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions à recevoir.

RÉSEAU HOMMES QUÉBEC (R.H.Q.)
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ANNEXE A - SUBVENTIONS		
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
Programme de soutien aux organismes communautaires	250 554 \$	241 614 \$
Plan d'action en santé mentale et bien-être des hommes	<u>25 000</u>	<u>-</u>
	<u><u>275 554</u></u> \$	<u><u>241 614</u></u> \$
 ANNEXE B - ACTIVITÉS D'AUTOFINANCEMENT		
Dons et commandites	53 133 \$	30 097 \$
Cotisations et inscriptions	8 673	26 988
Autres	<u>1 809</u>	<u>1 862</u>
	<u><u>63 615</u></u> \$	<u><u>58 947</u></u> \$